

# COMMUNE DE CAMPUAC

## **COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021**

Présents : Thierry GOUMON, Benoit ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Vanessa GROS, Jacques ABRIEUX, Nathalie LELOUP, Adeline VERNHES, Guillaume GIROU et Mathieu PRADALIER

Excusés : Aurélie DESMAZES et Christophe BARRIE

Ordre du jour :

- Point financier sur l'exercice budgétaire en cours
- Procédure « biens sans maître »
- Communication : mise en ligne du site internet, nouveau logo
- Restitution travaux des commissions
- Questions diverses

### **1. ADMINISTRATION**

- Procédure bien sans maîtres, propriété les Argentiers : le 1<sup>er</sup> arrêté actant le fait que cette propriété est réputée sans maîtres, a été pris par Mr le Maire le 31/05/2021. De ce fait le Conseil Municipal a jusqu'à fin novembre pour délibérer en ce sens et pouvoir prendre un arrêté municipal incorporant les biens au domaine privé communal.  
Par ailleurs, Mr le Maire a été contacté par un éventuel héritier au cours de l'été ; ce dernier doit apporter des preuves pour justifier de ses potentiels droits. Des recherches généalogiques ont été faites pour essayer de trouver les degrés de parenté entre les différentes personnes ; à ce stade nous serions au moins à un lien de 4<sup>ème</sup> à 5<sup>ème</sup> génération. Après réflexion par les élus présents, il est préférable que Mr le Maire reprenne contact avec cet éventuel héritier de façon à connaître ses intentions et ne pas engager une procédure si l'issue n'est pas sereine pour la Commune.
- Délibération ZORCOMIR. L'article 110 de la loi de finances du 28/12/2019 pour 2020, a créé des zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR) qui permettent aux collectivités locales d'instaurer des exonérations pérennes partielles ou totales de CFE, CVAE et TFPB. Ces exonérations sont compensées par le budget de l'état à hauteur de 33 %. Elles sont applicables jusqu'au 31/12/2023 date d'expiration du dispositif. Le montant de l'exonération est déterminé par la commune ou l'EPCI. Au vu de l'arrêté ministériel de classement des communes, notre commune est bien éligible à ce dispositif. Après réflexion, le Conseil Municipal décidé d'appliquer ces exonérations.
- Délibération sur le remboursement des masques et gel hydro alcoolique : Suite à l'épidémie de Covid 19, la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère avait commandé pour l'ensemble des 21 communes des masques et du gel hydroalcoolique pour les besoins des Communes. Après déduction des aides de l'état, pour notre Commune le montant à rembourser à la CCCLT s'élève à 964.07€. Le Conseil Municipal valide ce remboursement.
- Délibération de servitude Enedis : suite à une convention de passage d'une ligne électrique passée avec les services d'Enedis, il convient de consentir une servitude au profit d'Enedis pour le passage d'un câble électrique sur la façade de la Mairie. Un acte sera établi en ce sens. Le Conseil Municipal accorde cette servitude et nomme Mr le Maire pour représenter la Commune dans cette affaire.

- Délibération Eclairage Public SIEDA, programmation 2022 : de façon à pouvoir remplacer les éclairages ballon fluo obsolètes, le SIEDA propose à la Commune de remplacer ce matériel à :
  - La Bessière : coût : 4 479.00€ ttc - montant à la charge de la commune 2 729.00€, récupération TVA 734.74€
  - Le Maynié: coût: 4 539.60€ ttc - montant à la charge de la commune 2 789.60€, récupération TVA 744.68€
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal acte les plans de financement définitifs proposés pour le remplacement des éclairages publics à la Bessière et au Maynié.
- Délibération de création d'un compte DFT pour la régie de la station-service : la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) nous demande de prendre une délibération afin d'ouvrir un compte de dépôt de fonds au nom de la station-service (DFT). Le TPE de la station devra être reparamétré par l'entreprise Tokheim afin que les encaissements soient virés sur ce nouveau compte. Ce nouveau mode de fonctionnement impliquera une gestion directe des encaissements par la Mairie avant de les redéposer à la Trésorerie.
- Informations diverses :
  - Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) : le Conseil ne préfère pas adhérer à cette association, pour le moment.
  - Adhésion GDS FODSA Aveyron concernant la surveillance et le suivi sanitaire des élevages aveyronnais. Le Conseil ne souhaite pas adhérer.
  - Smictom: Les communes d'Entraygues sur Truyère et de St Amans des Côtes ont fait parvenir au Smictom un arrêté s'opposant au transfert automatique du pouvoir de police en matière de gestion des ordures ménagères. Considérant que si un ou plusieurs maires se sont opposés au transfert, le Président peut à son tour renoncer au transfert. Par conséquent, et en accord avec le Conseil Syndical du Smictom, la Présidente renonce à l'exercice de ce pouvoir.

## **2. INTERCOMMUNALITE**

- Lancement du premier Comité Technique pour la Convention Territoriale Globale des services aux familles. Ce comité fait suite à une étude sociale menée par la CAF sur notre territoire ; il souhaite apporter un nouveau cadre pour formaliser des conventions de partenariat entre la CAF et les territoires concernant des projets de développement social du territoire pour une durée de 4 ou 5 ans, dans les domaines suivants :
  - Services aux familles
  - Animation de la vie sociale et culturelle
  - Accès aux droits et accompagnement social
  - Séniors et accompagnement du vieillissement (point info seniors, EPHAD ADMR ...)
  - Handicap
  -
- Fiscalité OM : le but recherché est l'harmonisation du financement de la gestion des déchets ménagers sur le territoire. Cette obligation d'harmonisation du mode de financement se traduit par la mise en place sur l'ensemble du territoire soit de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, rattaché à la fiscalité Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) soit par la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, facturée aux usagers). Après débat, les élus communautaires ont retenu le principe de la TEOM. Ce choix est motivé par une volonté d'équilibrer le service dès 2022. En effet l'exercice 2020 est déficitaire de 115 125€

et celui de 2021, estimé à 105 616€. L'harmonisation permettra aussi de fixer un taux unique en 2031 (estimation) à 13.69% pour l'ensemble du territoire.

- PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : ce dossier est toujours en phase d'étude, la rédaction du CCTP pour la consultation d'un bureau d'études en charge de ce chantier, est en cours. Pour notre Commune il faut commencer à réfléchir aux différents zonages que l'on souhaiterait définir (habitat, ZA, espaces protégés, terres agricoles...). Mr le Maire propose la mise en place d'une commission ; Benoit Albespy, Vanessa Gros, Adeline Vernhes et Guillaume Girou se portent volontaires.

### **3. FINANCES**

- Suite à un travail d'analyse de l'exercice budgétaire en cours avec Aurélie Desmazes, c'est le secrétaire de Mairie qui présente l'état des dépenses et recettes du budget communal 2021
- En section de fonctionnement, état des crédits budgétisés en dépenses :
  - Chapitre 011 : charges à caractère général (eau, assainissement, énergies, entretien matériel, voirie, bâtiments, réseaux, transports...) : 63.1% réalisé
  - Chapitre 012 : charges de personnel : 59.4% réalisé
  - Chapitre 65 : charges de gestion courante (indemnités élus, service défense incendie, cotisations organismes de regroupement...) : 25.6% réalisé
  - Chapitre 66 : charges financières (intérêts d'emprunts) : 73.7% réalisé
- Section de fonctionnement, état des recettes réalisées :
  - Chapitre 70 : produits des services (indemnités La Poste, remboursements gestion voirie Comcom...) : 71% réalisé
  - Chapitre 73 : Impôts et taxes : 61.2% réalisé
  - Chapitre 74 : Dotations et participations : 87% réalisé
  - Chapitre 75 : autres produits de gestion courante (loyers, locations...) : 72.2% réalisé
- En section d'investissement, opérations réalisées et/ou en cours :
  - Travaux Mairie : études architecte pour l'aménagement intérieur + ravalement
  - Maison du Part'Age : études par un programmiste
  - Clocher : installation des abats sons
  - Voirie + réseaux : lotissement Pré de Coulom, lotissement le Pouget, lotissement du Stade, réseau pluvial Les Monts, RD 46 aménagement paysager
  - Eclairage public : Beuregard + Lagarrigue
  - Atelier municipal + local chasseurs : travaux d'aménagement + études
  - Sécurisation Place : mobilier urbain en bois terrasse Le Bistrot
  - Salle des fêtes : construction d'un auvent

Le total réalisé en dépenses d'investissement s'élève à 13.5% des dépenses budgétisées, sachant que certaines opérations n'ont pas encore été facturées et que les projets principaux n'ont pas encore démarré.

Une DM (Décision Modificative) est à programmer pour financer le dépassement du programme voirie. Les élus présents valident à l'unanimité cette décision.

- De façon à anticiper l'exercice 2022, chaque commission s'engage à réfléchir et à chiffrer avant fin de l'année 2021 les éventuels programmes et restes à réaliser à reprendre en section d'investissement pour 2022.

#### **4. CULTURE**

Nathalie LELOUP et Jacques ABRIEUX présentent ensuite les travaux de la commission culture, notamment le bilan de 2021 des animations culturelles proposées et les prévisions de la programmation 2022 :

- Organisation Week-end musical (Août 2021) (sur 3 communes : Campuac, Gages, Golinac) : 3 artistes Jean-Sébastien Borsarello (piano, marimba), Thibault Blanchard-Dubois, (violoncelle), Martin Vaysse (Clarinette)
- Concert musique classique par 3 jeunes talents (violon, violoncelle, harpe) de l'association Musique en Joie
- Lecture sous les pommiers par Bernard Fontaine (24 juillet 2021) : lectures d'après l'œuvre du grand journaliste Albert Londres, sur le « Tour de France 1924 », mise en musique avec des airs traditionnels à l'accordéon chromatique d'Anne Marie Marc.
- Exposition à venir "Mes idées folles" (14 au 28 janvier 2022) : exposition pédagogique autour du livre de Ramona Badescu et Walid Taher « le port a jauni »
- Mois du film documentaire en novembre 2021 sur le thème "Méditerranée" : projection documentaire le 26 novembre 2021 : « Le troisième monde »
- Concerts (été 2022) : week-end musical (sur 3 communes : Campuac, Gages, Golinac) avec les 3 artistes Jean-Sébastien Borsarello (piano, marimba), Thibault Blanchard-Dubois (violoncelle) et Martin Vaysse (Clarinette)
- Concert musique classique de jeunes talents (violon ou violoncelle) en partenariat avec l'association Musique en joie
- Spectacle Théâtral
- Les conteuses (été 2022)
- Cinéma et conférence (décembre 2021) avec la projection film sur la Palestine (Le char et l'olivier de Vincent Nurier)
- Dans le cadre de la programmation culturelle intercommunale : récits littéraires – anecdotes culinaires le 18 juin 2022 à 19h « La cuisine des auteurs » spectacle théâtral et gourmand.

#### **5. SCOLAIRE**

La rentrée des classes 2021/2022 s'est bien déroulée, les effectifs restent stables, répartis de la façon suivante : 20 élèves dans la classe des petits, encadrée par Béatrice Cassan et 24 élèves dans la classe des grands encadrée par Cécile Viguière.

L'atelier « aide aux devoirs » va pouvoir redémarrer ; 13 bénévoles ont accepté d'encadrer cette activité proposée tous les lundi et jeudi soir pendant l'accueil périscolaire.

Par ailleurs, nous avons reçu une proposition de la société d'assurances Groupama pour la dotation d'une valise de premiers secours, qui pourra évidemment compléter les matériels actuels.

#### **6. PERSONNEL :**

L'agent technique Guy Nologues va avoir une période d'arrêt de maladie à partir du 18 octobre 2021 pour une durée de 6 semaines à priori. La commission « personnel » va réfléchir à son remplacement. Par ailleurs, Mr le Maire informe le conseil qu'il a arrêté le contrat saisonnier avec l'association ADEL. Enfin, la commission aura aussi à travailler sur l'anticipation du futur départ en retraite de l'agent Guy Nologues en 2023, à priori.

## 7. BATIMENTS :

- Auvent Salle des Fêtes : les travaux ont été réalisés début juillet avec l'installation d'une toiture provisoire. L'entreprise doit revenir pour finaliser ce chantier, notamment par le traitement du sol et la pose de la toiture définitive. A suivre...
- Ravalement Mairie, entreprise Da Cunha : cette dernière doit intervenir avant l'hiver pour enfin terminer les travaux extérieurs entamés il y a plusieurs mois suite à la construction de la Maison de Santé
- Stade : les sapins situés au fond du terrain de foot ont été coupés de façon à éclaircir cette partie du stade et permettre à la pelouse d'être plus ensoleillée. Des filets pour le fond du stade tout comme pour le city parc ont été commandés pour arrêter les ballons en hauteur
- Maison de la Chasse et bâtiment services techniques : un rendez-vous avec l'architecte de la société Ecoumène de Bozouls est fixé courant septembre pour d'une part prévoir une assistance au dépôt de permis de construire pour le bâtiment de stockage à construire dans la cour arrière du bâtiment des services techniques et d'autre part pour l'aménagement et la requalification du bâtiment existant (modification des façades et de la destination du local). A ce jour l'équipe des chasseurs a réalisé un travail remarquable qui permettra à la Commune de faire une économie réelle pour cet aménagement. La 1<sup>ère</sup> partie pour dépecer le gibier est terminée. Un grand merci aux bénévoles de cette association.
- Travaux Mairie : nous sommes toujours dans l'attente du rendu de l'architecte Ginisty. Après son analyse nous pourrions lancer la phase travaux pour le réaménagement intérieur de la Mairie.

## 8. VOIRIE / CHEMINS

- Voirie les Monts : les travaux de voiries et de réseau eaux pluviales sont terminés. Suite à ces travaux, nous avons reçu une demande de régularisation de parcelles privées qui se retrouvent sur le domaine public entre Mairie/ Mme et M. ARRIGONI/ M. GANTOU. Après présentation de ce projet par Mr le Maire le Conseil Municipal délibère favorablement pour la régularisation de ce chemin au Monts et pour la régularisation de la voie du Maynié au lieudit La Baraque.
- Travaux lotissements :
  - Lotissement du stade : travaux de voirie terminés. Il faudra se positionner sur l'éclairage public pour la programmation 2023
  - Lotissement Pré de Coulom : réfection de la voie. Les riverains souhaiteraient que le panneau d'indication soit déplacé pour le rendre plus visible de la route départementale
  - Lotissement du Pouget : réfection des trottoirs + passage piéton entre les propriétés Périe et Grès.
- Reprise d'un fossé et de la voirie à l'entrée du village de Lagarrigue (côté RD 904) suite courrier de Mr Temines ; la commission va travailler pour réfléchir à la meilleure solution d'aménagement.
- GR 6 entre Cômes et Orsières ; les tranchées ouvertes suite au ravinement des eaux pluviales ont été rebouchées par l'équipe des agents techniques. Le chemin a retrouvé un aspect normal pour les randonneurs.
- Suite à la vente d'une maison impasse du Cimetière, la Communauté de Communes va réaliser des travaux sur le réseau assainissement. Ce sera aussi l'occasion de reprendre le réseau eaux pluviales en simultanée.
- Bien de section à Causseran : suite à la demande de Mr Nicolas Barrié et à l'avis des habitants du village de Causseran, nous allons pouvoir procéder à la cession d'un ancien bien de section. Une délibération actant cette cession sera prise en ce sens.

## **9. COMMUNICATION**

- Migration du site internet : le nouveau site internet est prêt à être mis en ligne, il reste quelques petites modifications à apporter. Vanessa Gros nous fait une présentation de ce nouveau site, plus ergonomique et agréable à visiter.
- Une rencontre de la commission communication va être prochainement fixée pour les décorations de fin d'année avec Florence et Philippe Pastor, bénévoles passionnés et pour réfléchir à la cérémonie des vœux de début d'année et à l'édition d'un nouveau bulletin d'information municipales.

## **10. QUESTIONS/ INFORMATIONS DIVERSES**

- Demande d'autorisation de ARVM (Association Rallye Vallon de Marcillac) concernant le passage dans notre village des véhicules en liaison le dimanche 27 mars 2022. Demande accordée.
- Arnaud Layrac président de Amis de Quilles nous a sollicité pour porter un projet de réfection des jeux de quilles situés dans la partie basse du quillodrome ; la Commune porterait le projet et l'association verserait une subvention exceptionnelle à la Commune. Le devis de l'entreprise Layrac BTP s'élève à 8 755.20 € ht 10 506.24€ ttc. Après réflexion le projet est validé.
- Demande de riverains sur l'installation d'un panneau d'interdiction de véhicules de transport de marchandises supérieur à 3.5t + hors gabarit, à l'entrée rue du Pontel pour éviter que des véhicules imposants ne s'aventurent dans cette rue étroite dans l'entrée du bourg centre. La commission voirie se charge de la commande de la signalisation correspondante.
- Demande de convention avec la SPA pour la gestion des chats errants ; Mr le Maire va se renseigner pour voir les conditions d'une telle convention.

La séance est levée à 23h30.